

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 19
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 15 avril à 11h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 1^{er} avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS : 2

Édouard BOS, Michel JORCIN

POUVOIRS : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote du taux des Taxes locales 2019

Monsieur Stéphane GIRARD, Maire,

propose au Conseil municipal de maintenir les taux de Taxes locales 2019 identiques à ceux votés en 2018 :

	TAUX
Taxe d'habitation (TH)	29,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	110,65 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,52 %

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide d'appliquer les taux présentés ci-dessus pour les Taxes locales 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

